



Loyer donné par un membre famille

Par **natlaika**, le **09/03/2016** à **12:56**

Bonjour, une question se pose par rapport à mes beaux-parents veulent nous donner des revenus fonciers de maison où ils sont jouissant. Ils ont passé un acte notarié ou il donné les maisons à leurs enfants et ils ont gardés la jouissance. Comment faire est-ce règlementaire ? Car se sera nous qui déclareront les loyers et non eux, en sachant que la taxe foncière des revenus fonciers est encore à leur nom.

Merci est-ce possible par rapport aux impôts ?

Car le bail avec le locataire est à leur nom ?

merci

Par **youris**, le **09/03/2016** à **13:23**

bonjour,

je comprends que vos beaux-parents ont fait donation de leurs maisons à leurs enfants et gardé l'usufruit.

en principe c'est l'usufruitier qui doit recevoir les loyers.

vous n'avez aucun droit à percevoir les loyers à la place de l'usufruitier.

sinon cela devient des donations.

salutations